



CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU BÉNIN (C.E.B.)
INSTITUT DES ARTISANS DE JUSTICE ET DE PAIX
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION LE CHANT D'OISEAU
(I.A.J.P. / C.O.)
« En effet, avec la terre, la principale ressource de l'homme, c'est l'homme lui-même. »
(Jean-Paul II, Centesimus annus, 32)



APPEL DE L'INSTITUT DES ARTISANS DE JUSTICE ET DE PAIX/CHANT D'OISEAU

ANNEE 2024

THEME DE L'ANNEE

**LA COOPERATION INTERNATIONALE ET LES DEFIS
CONTEMPORAINS EN AFRIQUE**

THEME DU SYMPOSIUM

**BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LE
TERRORISME : RESPONSABILITE DES ACTEURS
NATIONAUX**

Le continent africain, aujourd'hui encore, fait face à des défis sans cesse croissants, liés à la gouvernance et à la sécurité. Entre les coups d'état, les coups de force constitutionnels et les régimes démocratiquement hybrides, le recul d'avec l'Etat de droit et les droits humains est sans précédent et nous interpelle tous : gouvernants, citoyens, universitaires, partis politiques, société civile. C'est pourquoi les activités intellectuelles de l'année 2024 ont été placées sous l'égide du thème central intitulé : **la coopération internationale et les défis contemporains en Afrique**. Nos diverses rencontres et les différents débats de cette année atteignent en ce symposium leur sommet. **Bonne gouvernance et lutte contre le terrorisme : responsabilité des acteurs nationaux**, voilà le thème qui nous a rassemblé.

La Doctrine Sociale de l'Eglise, tout en affirmant au numéro 513 que le terrorisme est « **l'une des formes les plus brutales de la violence qui bouleverse aujourd'hui la communauté internationale : il sème la haine, la mort, le désir de vengeance et de représailles** », ne manque pas aussi au numéro 514 de le condamner : « *Le terrorisme doit être condamné de la manière la plus absolue. Il manifeste un mépris total de la vie humaine et aucune motivation ne peut le justifier, dans la mesure où l'homme est toujours une fin et non un moyen* ».

S'il faut condamner le terrorisme, il est aussi important de prendre les dispositions nécessaires pour assurer à tous une quiétude et une paix certaine. Il n'est pas anodin que la problématique de la bonne gouvernance reste le levier indispensable et adéquat pour lutter contre le terrorisme. En effet, la bonne gouvernance, qui assure la transparence, l'inclusion et la

participation collective de tous, est une forteresse contre l'expansion et l'essor des violences extrémistes et du terrorisme. C'est pourquoi :

- 1- L'Etat est appelé à œuvrer pour l'effective incarnation de l'Etat de droit. En effet, le gouvernement doit assurer l'application impartiale du droit, de la loi constructive, et garantir les droits fondamentaux des citoyens. De ce point de vue, l'Etat est appelé à renforcer sa légitimité et celle des dirigeants en assurant l'alternance au pouvoir, gage d'une confiance renouvelée entre l'Etat et les citoyens avec en arrière-plan la force des Institutions de contre-pouvoir et l'esprit de redevabilité. L'Etat de droit implique nécessairement l'imprégnation structurante de la vocation de contre-pouvoir, de la redevabilité, de la protection des libertés et de la justice sociale.

- 2- L'Etat doit accentuer ses actions en vue d'une réelle décentralisation impactant structurellement les communes et leurs habitants (construction des puits, des écoles, des centres de santé, des routes, des commissariats de police, des marchés et surtout la dotation en énergie), sans aucun système de cadenasement du pouvoir municipal. En effet, une décentralisation réussie donne l'occasion aux régions les plus éloignées perméables au terrorisme d'avoir les ressources nécessaires et de participer à la prise des décisions. Par contre, l'échec de la décentralisation crée le sentiment d'abandon qui nourrit les idées extrémistes et le sentiment de haine contre l'Etat. Par ailleurs, au titre de la lutte contre l'extrémisme, l'Etat du Bénin doit associer les chefs des collectivités locales, c'est-à-dire les leaders locaux, les chefs

traditionnels et les associations communautaires. Ils sont des acteurs indispensables (essentiels) pour les stratégies mises en place dans le cadre de la prévention des conflits et du terrorisme.

- 3- L'Etat devra s'évertuer à la mise en œuvre des principes démocratiques dont le pluralisme politique qui permet à tous les acteurs politiques de s'exprimer et d'agir. Un autre principe non moins négligeable qu'est la liberté politique de chaque citoyen devra être respectée dans ce même chapitre.

Sous un autre prisme, il faut le dire, la coopération avec les pays de la sous-région devrait être une priorité diplomatique. Plus spécifiquement, les Etats avec lesquels le Bénin partage des frontières. Ainsi, le gouvernement devra prendre en compte le bien supérieur de la nation et de ses citoyens pour revenir à l'exigence des relations inter-Etats bénéfiques pour chacune des parties. De ce point de vue :

- 4- Il est donc urgent que l'Etat béninois œuvre pour l'amélioration des relations et coopération avec les Etats frontaliers. Cela implique une synchronisation conjointe des efforts des Etats pour le contrôle systématique des flux transfrontaliers d'armes et de combattants. A cela s'ajoutent le partage conjoint des renseignements sécuritaires et l'organisation fréquente des exercices militaires conjoints, car *« les rapports qui s'instaurent dans un climat de coopération et de solidarité dépassent les divisions idéologiques, et incitent à la recherche de ce qui*

unit au-delà de ce qui divise » (CDSE¹ n°420). En cela, il faudra plus spécifiquement créer des organismes indépendants de surveillance et d'évaluation des politiques de sécurité et de lutte contre toutes formes de conflits (l'extrémisme, le terrorisme, la rébellion).

- 5- L'Etat béninois est appelé à faire la lumière sur les maux qui minent la nation et en faire le socle analytique fondant les politiques publiques. Le climat de vérité implique indubitablement la confiance réciproque et l'engagement plus concret des acteurs nationaux et des citoyens à divers niveaux. Malheureusement, ce vœu, dans son accomplissement, est confronté aux peurs structurales, aux violences interpersonnelles séculaires et aux conflits identitaires. Sans violence et cruauté, l'Etat travaillera à maintenir aussi un rapport juste et fraternel avec toutes les composantes de la société béninoise. Ce rapport Etat-citoyen constitue, bien au-delà des échanges, le gage d'une paix durable.

Ce symposium nous rappelle que la lutte contre le terrorisme ne peut être remportée qu'à travers un effort collectif, un engagement personnel, une responsabilité individuelle et/ou communautaire à toute épreuve. L'unité, la prospérité partagée et la protection des droits de l'homme sont des armes qui nous permettront de vaincre le terrorisme et de construire un avenir plus sûr, plus harmonieux et plus radieux pour le Bénin et pour l'Afrique entière. N'est-ce pas ensemble, en tant qu'acteurs nationaux, que nous pouvons transformer nos aspirations en réalité ? « *Les problèmes socio-*

¹ *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise.*

économiques (même de sécurité) ne peuvent être résolus qu'avec l'aide de toutes les formes de solidarité : solidarité entre pauvres, entre riches et pauvres, entre travailleurs, entre employeurs et employés au sein d'une entreprise, solidarité entre les nations et entre les peuples. La solidarité internationale est une exigence d'ordre moral. La paix du monde en dépend pour une part ». Cet appel à la solidarité commune exprimé au numéro 1941 du *Catéchisme de l'Eglise Catholique* montre l'urgence de l'apport et de la participation collective dans le processus de paix et de sécurité durable. Il nous faut en tant qu'acteurs nationaux (politiques, gouvernants, élites, entrepreneurs, cadres à divers niveaux, artisans, commerçants, citoyens lambda), veiller à la transparence des institutions du pays surtout en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. En effet, pour assurer cette transparence, il faut mettre en place des mécanismes qui veillent à la bonne utilisation des fonds publiques, évitant de ce fait la corruption qui favorise la montée de l'instabilité et le terrorisme.

Le dialogue interreligieux n'est pas à reléguer au second plan dans le processus de consolidation de la paix et de la sécurité sociale. Il nous faut donc intégrer que « *c'est une profanation et un blasphème de se proclamer terroristes au nom de Dieu* » (CDSE n°515). Le dialogue instauré permettra de désamorcer les tensions et les conflits, et surtout de prévenir la radicalisation voire l'extrémisme. Le défi des confessions religieuses est d'œuvrer pour faire régner l'esprit d'amitié et d'unité entre les peuples d'une même nation. « *Si nous tous, croyants en Dieu, désirons servir la réconciliation, la justice et la paix, nous devons œuvrer ensemble pour*

bannir toutes les formes de discrimination, d'intolérance et de fondamentalisme confessionnel » Africae munus n°94.

6- « *N'omettons donc pas d'impliquer directement la jeunesse dans la vie de la société et de l'Église, afin qu'elle ne s'abandonne pas à des sentiments de frustration et de rejet devant l'impossibilité de prendre en mains son avenir, particulièrement dans les situations où la jeunesse est rendue vulnérable par le manque de formation, le chômage, l'exploitation politique et toutes sortes d'addictions ... » Africae munus n°62.* Notre devoir à tous est d'œuvrer sans ambages à la promotion de la jeunesse. Car, comme le souligne l'exhortation **post-synodal Africae munus**, la jeunesse est une cible facile pour les groupes terroristes. Quand elle se sent marginalisée et abusée, son seul point de chute pour avoir le minimum vital se trouve dans ces formes d'engagement nuisible. Il est donc crucial que l'Etat continue d'investir dans la création de l'emploi pour ces jeunes et offre un cadre adéquat pour les investissements privés.

7- Le dernier point d'attention est le levier de l'éducation. Nous le savons, le plus grand défi de l'Afrique aujourd'hui, c'est l'éducation. Nos problèmes actuels tirent leur source du défaut d'éducation. Il faut donc que le système éducatif (familial, social et académique) ait à cœur d'insuffler à tous, les valeurs de tolérance, de diversité, de différence et de citoyenneté active, pour lutter contre les idéologies radicales.

Ces quelques points mettent en avant la nécessité d'une coopération nationale. Cette coopération est indispensable pour relever les défis sécuritaires qui sont les nôtres aujourd'hui. Ainsi, nous espérons qu'au terme de ce symposium, chacun puisse reconnaître que la lutte contre le terrorisme requiert avant tout la responsabilité collective partagée. Les gouvernements, tous les acteurs de la vie sociétale, les communautés locales ainsi que les partenaires inter-états, tous, doivent travailler pour qu'une Afrique stable et prospère se gagne d'elle-même pour le bonheur de tous.

Donné au Chant d'Oiseau, ce 23 novembre 2024



Abbé Arnaud Éric AGUENOUNON
Directeur de l'IAJP/CO